



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Ours

Question écrite n° 33852

Texte de la question

M. Jacques Remiller * souhaite attirer l'attention M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'urgence d'un renouvellement des populations d'ours dans les Pyrénées. Alors que les Français en général, et les montagnards pyrénéens en particulier, se disent favorables à la présence de l'ours, patrimoine pyrénéen bénéficiant d'une image touristique positive, l'État demeure très peu préoccupé par sa conservation. À l'heure actuelle, seulement six ou sept ours évoluent dans les Pyrénées françaises, sur un territoire réduit. Ce faible nombre indique que l'espèce est menacée d'extinction : elle ne peut plus se reproduire convenablement et assurer une descendance viable. Il serait donc souhaitable que le Gouvernement engage un programme de renforcement des effectifs de l'ours à l'échelle du massif pyrénéen, tout en assurant un soutien au monde pastoral, afin que la cohabitation entre hommes et ours se fasse en toute sérénité. Il souhaiterait savoir quel est son sentiment à ce sujet, et de quelle manière il entend intervenir pour favoriser la réintroduction de l'ours brun dans les Pyrénées françaises.

Texte de la réponse

Si les Français, tant urbains que ruraux, semblent attachés à la présence de prédateurs sur leur territoire, le constat des difficultés parfois extrêmes liées à ces animaux incite au réalisme. Les éleveurs subissent en effet des pertes matérielles importantes, une dégradation des conditions de travail, une augmentation du coût de gardiennage et une multiplication rédhibitoire du risque. Ces problèmes sont pris en compte aujourd'hui par le versement par l'État d'une indemnité en cas de perte d'animaux pour les éleveurs, et par le financement possible des surcoûts de gardiennage et de protection par le DOCUP objectif 2 de la région Midi-Pyrénées. Le coût annuel pour un éleveur représente plusieurs milliers d'euros, qu'il s'agisse de dépenses liées à des mesures de protection ou des manques à gagner induits par les pertes d'animaux. Le pastoralisme moderne, producteur de produits de qualité, gestionnaire écologique de vastes espaces à fort potentiel de biodiversité et garant d'une montagne vivante et habitée, est ainsi fragilisé par la présence d'ours, de loups, ou, dans une moindre mesure, de lynx. La présence de prédateurs reste par ailleurs très difficilement compatible avec certains systèmes d'élevage. Elle requiert pour ne pas être rejetée, un effort important de dialogue, de transparence et d'appui technique et financier. En ce sens, il faut tirer les leçons du travail que réalise l'institut patrimonial du haut Béarn l'ours : n'a finalement sa place aux yeux des collectivités et des acteurs que dans le cadre du règlement des priorités locales de développement. Plutôt qu'une décision hâtive qui ne garantirait en rien le maintien à long terme de l'ours dans les Pyrénées, il apparaît essentiel de réunir les moyens de la concertation, de l'accompagnement et du développement local.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33852

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 février 2004, page 1134

Réponse publiée le : 7 septembre 2004, page 6978